

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS (en milliers de Dinars)

	du 01/10/07 au 31/12/2007	du 01/10/2006 au 31/12/2006	au 31/12/2007	au 31/12/2006	Evolution 2007/2006
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	48 449	38 489	181 259	154 899	17,0%
Intérêts et revenus assimilés	34 705	32 640	125 971	119 915	5,1%
Commissions (en produits)	7 537	6 745	31 729	27 260	16,4%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5 244	-921 (*)	21 891	7 102	208,2%
Revenus du portefeuille d'investissement	964	25	1 668	622	168,2%
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	21 149	19 425	76 095	73 418	3,6%
Intérêts encourus et charges assimilées	20 845	19 270	75 099	72 664	3,4%
Commissions encourues	304	155	996	754	32,1%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	
3) PRODUIT NET BANCAIRE	27 300	19 064	105 165	81 481	29,1%
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	419	-329 (**)	1 322	1 186	11,5%
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	16 464	16 986	59 914	51 834	15,6%
Frais de personnel	9 148	12 042	40 235	39 526	1,8%
Charges générales d'exploitation	7 316	4 944	19 679	12 308	59,9%
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			338 256	278 939	21,3%
Portefeuille Titres Commercial			291 706	227 926	28,0%
Portefeuille Titres d'Investissement			46 549	51 013	-8,7%
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			1 741 608 (***)	1 514 601	15,0%
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			1 941 911	1 730 657	12,2%
Dépôts à vue			554 809	486 386	14,1%
Dépôts d'épargne			673 949	591 203	14,0%
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			115 390	128 909	-10,5%
10) CAPITAUX PROPRES			103 025 (****)	99 965	3,1%

* Correction des produits sur les bons de trésor au 31/12/2006

** Correction des produits les crédits accordés aux personnels au 31/12/2006

*** Hors dotations aux provisions 2007

**** Hors résultat net de l'exercice 2007

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2007 TRIMESTRE 4

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leur cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2007 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2007 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari bank au terme de l'année 2007, a atteint 181,3 MD, soit une progression de 26,4 MD représentant 17 % par rapport à fin 2006. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des gains et revenus sur portefeuille titre de 15,8 MD et des commissions de 4,5 MD.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 29 % et les charges opératoires ont augmenté de 15,6 % améliorant ainsi le coefficient d'exploitation de 7 points.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté durant l'année 2007 de 12,2 %, notamment, les dépôts à vue +14 %, l'épargne + 14 % et les comptes à terme + 29 %. Quant à l'encours des crédits à la clientèle il a augmenté de 15 %.

Le portefeuille titre détenu par Attijari bank a enregistré une progression de 21 % imputable à l'augmentation du portefeuille bons de trésor de 30 %.